

DECISION MUNICIPALE n°D20251023-134

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

	Service	Service Culturel
	Type	Convention de mise à disposition
Matière	8.9	Domaines de compétences par thèmes - culture
Activité	Mise à disposition de salle	
Durée	Du 25 octobre 2025 au 5 juillet 2026	
Lieu	Centre Culturel Municipal Jean Ferrat	
Attributaire	Association Ussel Poker Club	

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;

Décide,

Article 1 : Est approuvée la prise en charge de la convention de mise à disposition d'une salle, relative à l'accueil des soirées poker organisées par l'Association Ussel Poker Club, 19200 LIGNAREIX.

Article 2 : La présente convention de mise à disposition a pour objet l'accueil des soirées poker par l'Association Ussel Poker Club, durant la saison 2025-2026 :

- Les samedis 25 octobre, 01 novembre, 15 novembre, 29 novembre, 06 décembre, 17 janvier, 7 février, 21 février, 14 mars, 4 avril, 11 avril, 2 mai, 23 mai, 13 juin et 27 juin.
- Les dimanches 11 janvier, 22 mars et 5 juillet

Les salles du Centre Culturel ne seront pas disponibles pendant les vacances d'hiver (du samedi 7 au dimanche 15 février 2026).

Article 3 : La présente mise à disposition est consentie à titre gracieux.

Article 4 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 23 octobre 2025



**Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze**

Christophe ARFEUILLÈRE